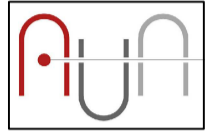


PLAN LOCAL D'URBANISME
Modification n°2
DOCUMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1/5000°

Juillet 2014



l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
8 rue Victor Lagrange - 69007 LYON
tel : 04 78 48 76 07 fax : 04 78 48 73 05

Pièce n°	Enquête publique	Approbation	Exécution
03			

LEGENDE

LES ZONES

Agricoles

- Aa** ZONE STRICTEMENT AGRICOLE
- Ab** ZONE AGRICOLE POUVANT RECEVOIR DES BATIMENTS PARTICIPANT A L'EXPLOITATION AGRICOLE
- Abri** ZONE AGRICOLE POUVANT RECEVOIR DES BATIMENTS PARTICIPANT A L'EXPLOITATION AGRICOLE SITUÉE DANS LA ZONE D'ÉBOULEMENT

Naturelles

- N** ZONE STRICTEMENT NATUREL
- NL** ZONE DESTINÉE AUX ACTIVITÉS DE SPORTS ET DE LOISIRS

Urbaines

- UA** ZONE RECOUVRANT LE CENTRE ANCIEN
- UB** ZONES PÉRIPHÉRIQUES DU CENTRE HISTORIQUE
- UBri** ZONES PÉRIPHÉRIQUES DU CENTRE HISTORIQUE DANS LA ZONE DE RISQUE DE GLISSEMENT
- UC** ZONE URBAINE DESTINÉE A L'HABITAT
- UC1** ZONE URBAINE DESTINÉE A L'HABITAT ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
- UC2** ZONE URBAINE DESTINÉE A UN HABITAT PLUS DENSE ET POUVANT RECEVOIR DES CONSTRUCTIONS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS OU D'INTERET COLLECTIF
- UD** ZONE URBAINE DE FAIBLE DENSITE
- UE** ZONE DESTINÉE A LA SAUVEGARDE DES GRANDES PROPRIÉTÉS
- UEri** ZONE DESTINÉE A LA SAUVEGARDE DES GRANDES PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE DE RISQUE DE GLISSEMENT
- UF** ZONE URBAINE D'INTERET GÉNÉRAL
- UL** ZONE DESTINÉE AUX ACTIVITÉS DE SPORTS ET DE LOISIRS HORS DU P.I.G.
- UX** ZONE DESTINÉE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

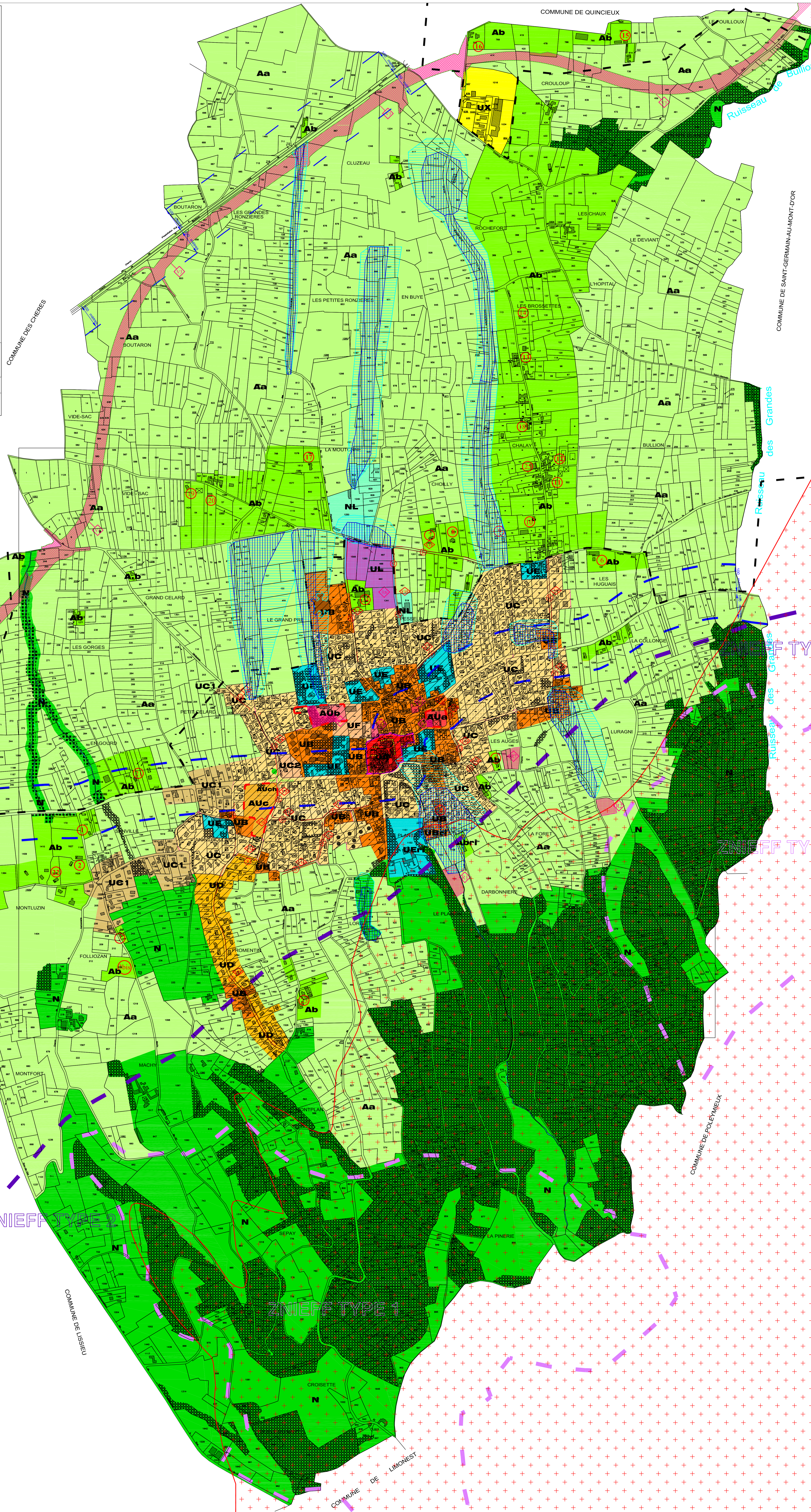
A urbaniser

Dans l'objectif de maîtriser l'urbanisation et la croissance démographique de la commune, toutes les zones AU ne pourront être ouvertes à court terme. La zone AUc sera ouverte à compter d'un délai de 10 ans après l'approbation de la modification n°2 du PLU.

- AUa** ZONE À URBANISER DIRECTEMENT CONSTRUCTIBLE SOUS RÉSERVE DE COMPATIBILITÉ AVEC L'OA N°1 - PHASAGE : TEMPS 1
- AUb** ZONE À URBANISER DIRECTEMENT CONSTRUCTIBLE SOUS RÉSERVE DE COMPATIBILITÉ AVEC L'OA N°2 - PHASAGE : TEMPS 1
- AUc** ZONE À URBANISER A LONG TERME SOUS RÉSERVE DE COMPATIBILITÉ AVEC L'OA N°3 - OUVERTURE À L'URBANISATION POSSIBLE LORSQUE LES ZONES AUa ET AUb AURONT ÉTÉ COMPLÈTEMENT URBANISÉES
- AUx** ZONE DESTINÉE À LA ZONE D'ACTIVITÉ FUTURE, NECESSITANT UNE MODIFICATION DU P.L.U.

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Péri mètres d'orientation d'aménagement
- Les emplacements réservés**
 - Emplacements Réservés Equipement public ou d'intérêt général
 - Emplacements Réservés Voirie
- Prescription relative au patrimoine**
 - Espaces Boisés Classés (E.B.C.)
 - Espaces végétalisés à mettre en valeur (Art L.123-1 du CU)
 - Espace Boisé Classé ponctuel
- Prescription d'aménagement**
 - Péri mètre d'intérêt patrimonial
 - Alignement
- Disposition particulière aux activités économiques**
 - Linéaire commerces et activités libérales
- Disposition particulière pour le logement social**
 - Zones dans lesquelles en cas de réalisation d'un programme de 4 logements et plus, 25 % de ce programme doit être affecté à des logements locatifs sociaux composés pour 50 % de logements type PLA et pour 50 % de logements type PLUS
- Péri mètres de risques/contraintes**
 - Zone de glissement potentiel
 - Zone sensible à l'inondation pour une pluie décennale en situation actuelle - Risque fort
 - Zone sensible à l'inondation pour une pluie centennale en situation actuelle - Risque faible
 - Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de Type 2
 - Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de Type 1
 - Application de l'article L.111-4 du Code de l'Urbanisme
 - P.I.G. Voies bryantes soumises aux dispositions de l'arrêté Préfectoral du 26 mai 1999
- Divers**
 - Catégorie 3
 - Repérage des sièges d'exploitation
 - Nouvelles constructions potentielles des dossiers de lotissement approuvés



COMMUNE DES CHÈRES

COMMUNE DE QUINCIEUX

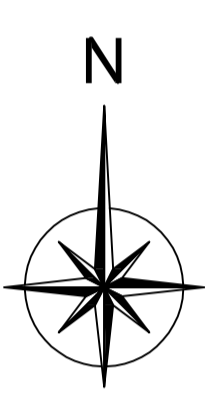
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR

Ruisseau de Bullion

Ruisseau de Grandès

COMMUNE DE POLÉMIEUX

COMMUNE DE LIMONEST



ZNIEFF TYPE 1

ZNIEFF TYPE 1

COMMUNE DE L'ESPÈRE